

Prêt pour les CRC au 1er janvier 2021?

Partie 2 du Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des produits de vapotage - Entrée en vigueur des exigences relatives aux contenants protège-enfants (Child Resistant Containers - CRC)

Pour : les détaillants canadiens de produits de vapotage

Par : Pacific Smoke International



Avertissement

Le contenu de cette présentation a été préparé par Pacific Smoke International Inc. Il s'adresse aux propriétaires et aux décideurs des magasins de vente au détail de produits de vapotage au Canada, afin de fournir des conseils sur les normes relatives à la Partie 2 du Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des produits de vapotage (REEPV) concernant les contenants protège-enfants, qui entrent en vigueur à la date de publication de cette présentation. Les informations sont présentées sous forme de résumé, sont à utiliser comme une aide lors des discussions avec un représentant de Pacific Smoke International et ne sont pas exhaustives.



Contexte

- La Partie 2 du Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des produits de vapotage (REEPV) couvre les dispositions des produits de vapotage assujetties aux dispositions de la loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.
- Les exigences relatives aux contenants protège-enfants (CRC) du REEPV pour les dispositifs de vapotage rechargeables et les pièces de vapotage rechargeables entrent en vigueur le **1er janvier 2021**.
- Le gouvernement du Canada a fourni un guide destiné à l'industrie, intitulé « Guide à l'intention de l'industrie sur les produits de vapotage visés par la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation ». Il peut être consulté en cliquant sur ce lien :
 - https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produitsconsommation/rapports-publications/industrie-professionnels/produitsvapotage-loi-canadienne-securite-produitsconsommation/document.html
- Pour la section du REEPV concernant les CRC, veuillez consulter le site suivant :
 - https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-353/page-4.html#h-1207174



Résumé sur les CRC

- Quels produits sont concernés par cette exigence relative aux CRC?
 - Tous les appareils de vapotage rechargeables et les pièces de vapotage rechargeables sont concernés. Cela inclut :
 - Les réservoirs
 - Les atomiseurs
 - Les cartouches (c'est-à-dire les capsules ouvertes)
 - Les systèmes à capsule ouverte
- Quelle est la différence entre « conforme » et « certifié »?
 - Les produits de vapotage conformes qui sont « fermés » ou non rechargeables sont considérés comme « conformes » car ils sont conçus pour satisfaire les exigences énoncées dans la réglementation.
 - Éléments jetables
 - · Cartouches non rechargeables (préremplies), scellées, à « capsule fermée »
 - Choisissez des cartouches ou des capsules ayant des caractéristiques de conception telles que « Presser pour remplir - PPR » (à titre d'exemple).
 - Les produits de vapotage certifiés sont testés conformément aux exigences des normes du protocole des tests visant les enfants, avec un certificat conforme à la norme ISO 8317 ou équivalent, tel que défini dans le REEPV.
- Quand cette exigence relatives aux CRC entre-t-elle en vigueur?
 - Le 1er janvier 2021
- Les détaillants doivent-ils conserver le certificat de chaque produit ou les documents connexes en cas d'inspection?
 - Réponse courte : non
 - Explication : Pacific Smoke garantit que tous ses produits vendus satisfont aux exigences relatives aux CRC, et conserve tous les certificats et documents connexes des fabricants ou des fournisseurs, au cas où une agence gouvernementale les exigerait. Ces demandes d'inspection seront prises en charge par Pacific Smoke, le cas échéant.



Action relative aux CRC de Pacific Smoke

- Que font les marques pour satisfaire aux exigences relatives aux CRC?
 - Pacific Smoke, par l'entremise de son équipe de conformité, a collaboré avec les fabricants sur la conception, l'outillage et le développement de produits pour une gamme de produits adaptés pour les CRC et le marché canadien. Tous les produits vendus par Pacific Smoke seront entièrement conformes aux exigences concernant les CRC, l'étiquetage et l'emballage bilingue au Canada.
 - Les fabricants font des annonces et mettent également du contenu relatif aux CRC sur les pages de leur site Web afin que les consommateurs puissent savoir quels produits sont concernés.
 - Lien vers le communiqué de presse sur les CRC de Vaporesso : <u>vaporesso-devient-l-une-des-premieres-marques-de-vaporisation-conformes-a-la-crc-au-canada-835619323.html</u>
- Actuellement, quels produits conformes aux CRC sont proposés par Pacific Smoke?
 - Produits de vapotage jetables tels que Allo, Envi, Stig, DinnerLady, NastyFix
 - · Produits à capsule fermée tels que Nikki, Stlth, Relx, Allo
 - Les grandes marques qui ont commencé à expédier des produits certifiés CRC :
 - SMOK Nord2, Nfix, Novo X, RPM 40, produits Scar, réservoirs TFV9
 - VAPORESSO Xros, produits GEN, Swag, Luxe II, Zero, GTX Tank 22
 - D'autres marques poursuivent le développement des produits CRC et les commercialiseront prochainement.
- Comment identifier un produit respectant les exigences CRC?
 - Nous utilisons deux logos spécialement créés par Pacific Smoke pour identifier les produits respectant les exigences CRC. Ces logos sont présents sous forme d'autocollant sur les produits et font également partie de nos images de produits et de notre marchandisage.
 - Nous avons également une section dédiée appelée <u>CRC</u> qui énumère tous les produits à vendre.











Résumé

- La partie 2 du REEPV concernant les exigences relatives aux CRC est en train d'entrer en vigueur et sera applicable à partir du 1er janvier 2021.
- Pacific Smoke travaille avec diligence avec les fabricants pour continuer de commercialiser plus de produits : appareils, capsules, réservoirs, etc. qui répondent à toutes les exigences de conformité au Canada.
- Cherchez le logo CRC! Nous avons conçu des logos CRC qui identifient facilement les produits grâce aux emballages et lors de la recherche sur notre site Web.
- Vous avez besoin de plus d'informations? Contactez votre représentant commercial PSI.

